UQAM PLAN DE COURS

HIS 8006-10
Problèmes de la connaissance historique en humanités numériques

Trimestre : Hiver 2022
Horaire : lundi, de 9h30 à 12h30
Local : indéterminé

Professeurs : **Pascal Bastien** et **Martin Petitclerc**
Disponibilités : sur rendez-vous.
Courriels : bastien.pascal@uqam.ca et petitclerc.martin@uqam.ca

CONTENU ET OBJECTIFS DU COURS

Sans pour autant invoquer un « tournant numérique » dans la discipline, une part toujours plus importante de la recherche historique utilise des outils informatiques et numériques pour générer de nouvelles connaissances sur le passé et le présenter de façon dynamique. Ainsi, les chercheurs et les chercheuses intègrent désormais les archives numériques, l'analyse de réseaux ou la visualisation géospatiale dans leurs enquêtes et dans la communication de leurs résultats. Les humanités numériques ne remettent pas en cause la nature du métier, toujours fondé sur l'analyse et l'interprétation des sources primaires, mais constituent un ensemble complémentaire de pratiques de connaissances et de diffusion du passé basées sur la même rigueur et le même esprit critique.

Ce séminaire propose une réflexion sur les enjeux de connaissance suscités par l'application des technologies du numérique aux métiers relevant du domaine de l'histoire. Il est l'occasion de s'interroger sur la façon dont l'usage de l'informatique et du numérique transforme la manière de formuler une problématique, d'identifier un corpus de sources, d'élaborer une méthodologie, d'organiser l'information, d'analyser les données, de diffuser les résultats et d'assurer la pérennité de tous les acquis d'une recherche. À l'issue de ce séminaire, les étudiantes et les étudiants seront en mesure d'utiliser les notions et les concepts qui leur permettront de développer une démarche réflexive, adaptée à divers contextes professionnels, afin de déterminer la pertinence scientifique et sociale des connaissances historiques produites et diffusées dans le champ des humanités numériques.

Ce séminaire sera un laboratoire confrontant les étudiantes et les étudiants à des questions historiographiques, à des enjeux épistémologiques et à des problèmes très concrets de dépouillement, d'organisation, d'analyse et d'exploitation numériques des sources. Élaborant, en un premier temps, un langage commun pour mieux problématiser leur recherche, les participantes et les participants devront, dans un deuxième temps, réfléchir à leur projet de recherche à la lumière des enjeux et des écueils qui auront été abordés dans le séminaire.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Ce séminaire est conçu pour offrir un espace de discussions autour de lectures communes et de conférences de spécialistes en humanités numériques appliquées à l'histoire. L'intérêt du cours repose, en grande partie, sur la préparation et le dynamisme des étudiants et des étudiantes tout au long du trimestre.

ÉVALUATION

Pour rencontrer les objectifs pédagogiques du cours, cinq types d'évaluation sont proposés :

Nature de l'activité évaluée	*Pondération*	*Date de remise*
Note critique	**30%**	**7 février 2022**
Travail final	**50%**	**18 avril 2022**
Participation	**20%**	***Tout au long du trimestre***

Note critique sur les lectures des séances « Perspectives historiques sur l'histoire numérique » et « Nouvelles cuisines de l'histoire quantitative » – 6 à 7 pages

- À la lumière des lectures et des échanges qui se seront tenus pendant les séances III et IV, l'étudiant ou l'étudiante rédigera une réflexion critique sur les humanités numériques comme chantier de recherche, enjeu épistémologique, problème historique et lieu de débats. Nourri par les deux blocs de lecture discutés en classe, le travail se trouvera au carrefour du compte rendu et de l'essai. *La note critique est un argument : elle n'est pas qu'un résumé, ni qu'une opinion*.

Travail final – 20 pages

- Le travail final sera composé d'une première partie (environ 10 pages) qui fera le bilan des conférences et des échanges qu'elles ont nourries pendant les séances du séminaire, et d'une seconde (environ 10 pages) qui présentera les enjeux épistémologiques *du propre projet de recherche en humanités numériques de l'étudiant.e*. Ces deux parties seront bien entendu liées, dans la mesure où l'objectif du travail est de construire une réflexion critique et originale autour de la recherche en cours, portée notamment par les expériences présentées tout au long du trimestre.

  Critères d'évaluation : présentation et qualité de la langue*****, lecture et utilisation pertinente des auteurs choisis, structure de l'argumentation et qualité de la démonstration.

Participation

- Puisque l'objectif du séminaire est notamment de débattre sur des interprétations et des problèmes méthodologiques divers, la qualité de la préparation et de la participation aux discussions fera l'objet d'une évaluation.

*****En vertu de la politique départementale concernant la qualité de la langue écrite, 10% de la note sera soustraite dans les cas de graves problèmes de français écrit.

CALENDRIER (n.b. certaines activités seront peut-être modifiées)

Cours	Date	Programme de la matière	Lectures/évaluations
I	10 janvier	**Présentation du cours** • **Des chiffres et des lettres** • **Objectifs, évaluations et calendrier des séances**	
II	17 janvier	**Travail individuel**	
III	24 janvier	***Discussion autour du dossier « Perspectives historiques sur l'histoire numérique » dans* The Canadian Historical Review, 101-4, 2020.**	Matthew Hayday et Tina Loo, « Is the Revolution a Click Away? Historical Perspectives on Digital History », p. 552-558 ; Chad Gaffield, « Clio and Computers in Canada and Beyond : Contested Past, Promising Present, Uncertain Future », p. 559-584 ; Peter Barkerville et Kris Inwood, « The Return of Quantitative Approaches to Canadian History », p. 585-601 ; Ian Milligan, « We Are All Digital Now : Digital Photography and the Reshaping of Historical Practice », p. 602-621 ; Kimberley Martin, « Clio, Rewired : Propositions for the Future of Digital History Pedagogy in Canada », p. 622-640.
IV	31 janvier	***Discussion autour du dossier « Nouvelles cuisines de l'histoire quantitative » dans* Annales. Histoire, Sciences Sociales, 73-4, 2018.**	Karine Karial-Cohen, Claire Lemercier, Isabelle Rosé, Claire Zalc, « Nouvelles cuisines de l'histoire quantitative », p. 771-783 ; Karine Karila-Cohen, « Le graphe, la trace et les fragments », p. 785-815 ; Isabelle Rosé, « Autour de la reine Emma (vers 890-934) », p. 817-847 ; Clare Crowston, Steven Kaplan, Claire Lemercier, « Les apprentissages parisiens au 18^{e} et 19^{e} siècles », p. 849-889 ; Elsa Génard et Melchior Simioni, « Une histoire politique des chiffres de la prison », p. 891-922 ; Pierre Mercklé et Claire Zalc, « Peut-on modéliser la persécution? », p. 923-957.
V	7 février	**Travail individuel**	**Remise de la note critique (30%)**

VI	14 février	**Les registres de la Comédie française : histoire d'un projet 1000 fois réinventés.** **Une conférence de Jamie Folsom, vice-président de Performant Software Solutions, développeur et responsable de la conception des bases de données et du site web du projet CFR.**	https://www.cfregisters.org/#!/
VII	21 février	**Un réseau de résistance en 14-18. Les outils numériques mobilisés.** **Conférence d'Aurore François (Université Catholique de Louvain)**	
VIII	28 février	**« Montréal, l'avenir du passé »** **Conférence de Robert Sweeny (professeur associé à l'UQAM)**	
IX	7 mars	**Travail individuel**	
X	14 mars	**Redonner vie aux données vectorielles sur Montréal aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Le projet Adhémar aujourd'hui.** **Conférence de Léon Robichaud (Université de Sherbrooke).**	
XI	21 mars	**Travail individuel**	
XII	28 mars	**« Parcours Révolution ». Conception, ambition et réflexion sur une application.** **Conférence de Guillaume Mazeau (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)**	**https://parcoursrevolution.paris.fr/**
XIII	4 avril	**Bilan des séances et des lectures et discussions autour du travail final**	
XIV	11 avril	**Travail individuel**	
XV	18 avril	**Congé**	**Remise du travail final (50%)**

Modalités de participation au cours

La présence aux séances et aux ateliers est obligatoire. Il est indispensable que les lectures mises au programme soient travaillées en amont de la séance.

Modalités de remise des travaux

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour– Règlements pédagogiques. **Après une semaine de retard le travail ne sera plus jugé recevable par les deux enseignants**.

Les travaux devront être déposés en classe, par courriel ou directement sur le portail Moodle, en format Word ou PDF.

Modalités de consultation des travaux et des examens

Durant la session, les travaux corrigés seront remis selon le format qui aurait été choisi pour les déposer pour évaluation.

Modalités d'évaluation de la langue

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de **10%** de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

Modalités d'évaluation des enseignements

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n^{o} 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin **à l'intérieur de la séance du 4 avril 2022**.

Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

Documents additionnels d'information

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

Règlements pédagogiques du département d'histoire

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques):

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale ne doit jamais compter pour plus du tiers de la note globale;

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

Politique nº 16 contre le harcèlement sexuel / Politique nº 42 contre le harcèlement psychologique

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. Cyber harcèlement (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.**
- **Sexisme : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.**
- **Hétérosexisme : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.**

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique : Pour** que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

Harcèlement criminel : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.